

Le Monde, 14 avril 2024

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/04/14/pap-ndiaye-elargit-les-missions-du-conseil-des-sages-de-la-laicite-a-la-lutte-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme\\_6169496\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/04/14/pap-ndiaye-elargit-les-missions-du-conseil-des-sages-de-la-laicite-a-la-lutte-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme_6169496_3224.html)

## **Pap Ndiaye élargit les missions du conseil des sages de la laïcité à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme**

L'instance créée par Jean-Michel Blanquer devra s'investir plus fortement contre les discriminations et voit son collège augmenté de cinq membres. Ces nouvelles personnalités « apportent une diversité de points de vue » qui « semble nécessaire à la vie intellectuelle d'une instance comme celle-ci », explique le ministre au « Monde ».

On l'appelle « conseil des sages » ou « conseil des sages de la laïcité », mais son intitulé complet est Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République. Pour imprimer sa marque et se différencier de Jean-Michel Blanquer, son prédécesseur et créateur de cette instance, Pap Ndiaye a décidé de prendre au pied de la lettre cette dénomination officielle et d'insister sur toutes les « valeurs de la République ». Celles-ci recouvrent « *des champs plus larges que le principe de laïcité stricto sensu* », fait savoir le ministre de l'éducation nationale au *Monde*. L'organe consultatif, une première fois installé en janvier 2018, doit voir ses missions et sa composition élargies, lors d'une deuxième installation solennelle, vendredi 14 avril.

Jean-Michel Blanquer avait instauré ce conseil pour « *préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité* », alors qu'il se positionnait lui-même fortement sur ces questions dans le champ politique. Il l'avait fait « *pour réinstaurer la laïcité de manière combative là où elle était malmenée ou ignorée* », explicite un des membres du conseil sous couvert d'anonymat. Cinq ans plus tard, les « sages » – intellectuels et personnalités reconnues – ont publié une

série de textes de référence, dont le vade-mecum « La laïcité à l'école », et participent en parallèle à des actions de formation auprès des cadres et des personnels de l'éducation nationale.

Désormais, Pap Ndiaye souhaite que le conseil investisse plus fortement la lutte contre les discriminations, et contre le racisme et l'antisémitisme en particulier. *« Tout ce qui ébrèche le contrat républicain peut ébranler la confiance que l'on doit avoir dans l'école de la République. Travailler sur ces questions, c'est aussi renforcer l'école et la laïcité »*, assure Pap Ndiaye.

### **« Valeur d'émancipation »**

Parmi les questions que le ministre souhaite voir explorer : *« Comment faire pour que l'école soit au premier rang de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ? »* Autre exemple qui l'interpelle : *« Beaucoup d'enfants juifs auraient quitté l'école publique. Il est insupportable que des enfants en partent parce qu'ils craignent à un titre ou un autre pour leur bien-être et leur sécurité. »*

Est-ce à dire que, pour Pap Ndiaye, les questions autour de la laïcité passent au second plan et vont être diluées, comme certains, au sein même du « conseil des sages », s'en inquiètent ? Le ministre s'en défend : *« Au contraire, la crédibilité de la lutte contre les atteintes à la laïcité est aussi assurée par l'intransigeance à l'égard des actes racistes et antisémites, comme de toutes les discriminations. »* Pour lui, *« les atteintes à la laïcité ne s'affrontent pas seulement par la sanction et par la loi. Elles se combattent aussi de manière positive. »* Ainsi, la laïcité *« ne doit pas seulement être crainte, elle doit être aimée et vue comme une valeur d'émancipation »*.

Pour mettre en œuvre ces nouvelles orientations, et [comme le révélait Le Monde samedi 8 avril](#), le « conseil des sages » accueille cinq nouveaux membres : [la juriste Gwenaële Calvès](#), professeure de droit public à l'université de Cergy-Pontoise, Christine Darnault, professeure agrégée de lettres et inspectrice d'académie, directrice de cabinet adjointe du recteur de Créteil, [Jacques Fredj](#), directeur du Mémorial de la Shoah, le juriste [Thomas Hochmann](#), professeur de droit public à l'université de Paris-Nanterre, et le sociologue et

politiste Alain Policar, chercheur associé au Centre de recherches politiques de Sciences Po.

La sociologue Dominique Schnapper demeure présidente et les quatorze autres membres déjà présents restent aussi. Le secrétaire général, Alain Seksig, comme le secrétaire général adjoint, Iannis Roder, ne sont plus comptés parmi les membres, mais assurent toujours « *le fonctionnement et la coordination du conseil, ni plus ni moins* », fait savoir le cabinet du ministre.

### « Rééquilibrage »

Pap Ndiaye adopte ainsi un « en même temps » très macronien : conserver l'instance et l'essentiel de ses membres tout en affichant une ouverture. Un « *rééquilibrage* » pour les observateurs, qui y voient une manière pour le locataire de la Rue de Grenelle de reprendre la main sur cet organe que les spécialistes qualifiaient volontiers jusqu'alors de « *blanquérien* ».

La fragilité de l'existence juridique du conseil a créé une opportunité pour ces évolutions. Si un arrêté a officiellement créé la structure en 2021 – deux ans après le début de ses travaux –, l'arrêté de nomination n'a jamais été publié. Tout en modifiant les contours de l'instance, le nouveau texte tend à renforcer le contrôle de la Rue de Grenelle. Alors que l'arrêté précédent indiquait par exemple que le conseil « *peut être saisi par le ministre* », la rédaction devient « *ne peut être saisi que par le ministre* ». Il est également précisé que, « *sauf quand un avis a été rendu public* », les membres du conseil, lorsqu'ils s'expriment sur les sujets relatifs à son activité, ne doivent pas le faire « *au nom du conseil ou au nom du ministre* ». « *Il s'agit d'un organe rattaché au ministre de l'éducation nationale et non d'une instance indépendante* », assoit Pap Ndiaye.

Avec cet élargissement, en discussion depuis octobre 2022, chacun s'attend à des débats plus animés, certains s'en inquiètent même, craignant « *le dissensus* ». Pap Ndiaye assume, là encore : ces nouvelles personnalités « *apportent une diversité de points de vue* » qui lui « *semble nécessaire à la vie intellectuelle d'une instance* ».

*comme celle-ci » : « Ce conseil, comme tous les conseils, mérite d'être enrichi par des différences nuancées. »*

La nomination du politiste Alain Policar est celle qui tranche le plus avec le ministère précédent. Dans son dernier livre *La Haine de l'antiracisme* (Textuel, 144 pages, 18 euros), publié en mars, il fustige « les antiantiracistes », parmi lesquels il cite Jean-Michel Blanquer et son cercle de réflexion, le Laboratoire de la République, qui, selon lui, « dans un esprit proche du maccarthysme », pratiquent « la chasse aux “islamo-gauchistes” et aux “wokistes” ».

### « Discuter texte par texte »

Comment le chercheur envisage-t-il son insertion dans une instance où il sera, dit-il, « parmi les minoritaires » ? « Mon idée, comme le ministre l'a lui-même évoqué, est de participer à un espace de dialogue et de débat. Même si mes positions ne sont pas toujours consensuelles, je ne cherche pas l'affrontement, on peut toujours discuter texte contre texte », affirme-t-il.

Cette nouvelle installation intervient, il est vrai, après plusieurs mois de tensions entre le ministre et les « sages ». Sous couvert d'anonymat, des membres de l'instance ont fait état d'une « marginalisation » du conseil depuis la nomination de Pap Ndiaye. Une lettre de son secrétaire général adressée début février au directeur de cabinet du ministre, Jean-Marc Huart, et que *Le Monde* a pu consulter, en atteste. Alain Seksig s'interroge dans ce courrier « sur l'intérêt porté par le cabinet au “conseil des sages” ».

Ainsi, notamment, « l'avis du conseil n'a pas été sollicité » sur le plan laïcité du ministère dévoilé en novembre 2022, « question pourtant au cœur de sa mission » : « C'est par la presse que le conseil a appris l'existence » d'une nouvelle circulaire, reproche l'auteur de la missive. « Sans doute nous a-t-il fallu un peu de temps et d'ajustements pour mieux nous connaître, mais c'est à présent chose faite, et nous poursuivons notre travail. Notre parole est entendue », assure depuis Alain Seksig, dans un entretien à l'hebdomadaire [Marianne](#), mi-

*« Nous sommes satisfaits que Pap Ndiaye assume ce conseil créé par son prédécesseur. Nous allons pouvoir poursuivre notre travail et la diffusion des instruments que nous avons construits »*, affirme pour sa part au *Monde* Dominique Schnapper. Le ministre a, quant à lui, prévu de présider une réunion chaque année.

[Sylvie Lecherbonnier](#) et [Luc Cédelle](#)